

YOBLOCO AWARDS

Youth in Agriculture Blog Competition

Prix des meilleurs blogs sur jeunes et agriculture

Faites un blog sur Jeunes et Agriculture et gagnez jusqu'à 3 000 euros !

Le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA), en collaboration avec les organisations FARA, Yam Pukri, CAFAN, AYF, ANAFE, SPC/PAFPNET, organise le concours de blogs « YoBloco Awards » (Prix des meilleurs blogs sur jeunes et agriculture). Il est lancé dans le cadre de l'initiative ARDYIS du CTA qui vise à sensibiliser les jeunes et à renforcer leurs capacités sur les enjeux de l'agriculture et du développement rural en utilisant les Technologies de l'information. Le concours pour objectifs de :

- Mettre en lumière les enjeux, les réussites et les difficultés rencontrées par les jeunes travaillant dans le secteur agricole au niveau des zones urbaines et rurales;
- Encourager la production de l'information et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information par les groupements de jeunes agriculteurs et les organisations intéressées par la question des «Jeunes dans l'agriculture»;
- Promouvoir le partage d'information sur les enjeux du développement agricole et rural entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Les *YoBloCo Awards* sont également lancés dans le cadre des manifestations de l'Année internationale de la Jeunesse instituée par les Nations Unies.

(Lire la suite sur les pages suivantes)



1. Qui peut y participer ?

Les « *Prix des meilleurs blogs sur jeunes et agriculture* » sont ouverts en deux catégories : *catégorie individuelle* et *catégorie institutionnelle*.

La « *catégorie individuelle* » est ouverte aux étudiants suivant une formation agricole, aux jeunes agriculteurs, aux journalistes ou aux autres jeunes intéressés ;

La « *catégorie institutionnelle* » est ouverte aux organisations locales ou nationales suivantes et à leurs jeunes membres :

- Organisations de jeunes agriculteurs ;
- Jeunes membres d'organisations paysannes
- Jeunes membres de toute organisation intéressée par l'agriculture

Une organisation s'entend ici par tout type d'association, coopérative, forum, réseau ou groupement, à but non lucratif ou non, à l'exception des institutions gouvernementales. Les organisations qui reçoivent un financement gouvernemental mais qui ne sont pas formellement des institutions gouvernementales peuvent être éligibles si elles remplissent tous les critères.

Si l'organisation présentant un projet n'est pas officiellement déclarée dans le pays, elle devra être parrainée, via une lettre de recommandation, par un organisme partenaire national qui est officiellement déclaré.

Lorsque les jeunes membres d'une organisation participent dans la « *catégorie institutionnelle* », ils représentent leur organisation. Si le blog remporte un prix, c'est l'organisation qui sera déclarée vainqueur et qui recevra le prix en espèce. Le créateur ou l'animateur du blog ou un représentant s'il s'agit d'une équipe sera invité à la cérémonie remise des prix et recevra un trophée au nom de l'organisation lauréate. Quand une équipe postule au nom de leur organisation, la personne qui représente l'équipe doit être spécifiée durant le processus d'inscription.

Pour les deux catégories, les jeunes participants doivent être âgés **de 18 à 35 ans** (au 31 Décembre 2011) et être ressortissants des **pays ACP signataires de l'Accord de Cotonou**¹.

2. Modalités de participation

Les blogs et tous les documents requis doivent être soumis via un formulaire en ligne accessible à l'adresse <http://ardyis.cta.int/fr/blog-competition> (à partir du 31 juillet 2011). Les participants doivent indiquer clairement la catégorie pour laquelle ils postulent.

Pour la « catégorie individuelle », les participants doivent soumettre les documents suivants :

- a. Un **document de présentation** contenant (2 pages maximum) :
 - i. Une note biographique pour présenter le candidat, ainsi que ses coordonnées complètes (e-mail, numéro(s) de téléphone, adresse, ville, pays, etc.);
 - ii. Un résumé des objectifs du blog et de son contenu ;
- b. Une copie numérisée d'une pièce d'identité indiquant la date de naissance du participant.

¹ Les pays ACP concernés sont ceux qui ont signé l'*accord de Cotonou ACP-UE* : Afrique du Sud - Angola - Antigua et Barbuda - Belize - Cap Vert - Comores - Bahamas – La Barbade - Bénin - Botswana - Burkina Faso - Burundi - Cameroun – Centrafrique - Congo (Brazzaville) - Congo (Kinshasa) – Iles Cook – Côte d'Ivoire - Cuba - Djibouti – Dominique - Érythrée - Ethiopie - Fidji - Gabon - Gambie - Ghana - Grenade – Guinée - Guinée-Bissau – Guinée Equatoriale - Guyana - Haïti - Jamaïque - Kenya - Kiribati - Lesotho - Liberia - Madagascar - Malawi - Mali – Iles Marshall - Maurice - Mauritanie – Etats Fédérés de Micronésie - Mozambique - Namibie - Nauru - Niger - Nigeria - Niue - Ouganda - Palau – Papouasie Nouvelle Guinée – République Dominicaine - Rwanda - Saint Christopher et Nevis - Saint Vincent et les Grenadines - Sainte Lucie – Iles Salomon - Samoa - São Tomé et Príncipe - Sénégal - Seychelles - Sierra Leone - Somalie - Soudan - Suriname - Swaziland - Tanzanie - Tchad – Timor Est - Togo - Tonga – Trinité et Tobago - Tuvalu - Vanuatu - Zambie - Zimbabwe

Pour la « catégorie institutionnelle », les documents suivants devront être soumis :

A/ Organisations déclarées :

- a) un **document de présentation** (2 à 3 pages maximum) décrivant l'organisation participante et qui doit contenir:
 - i. En haut de la première page, la mention «Organisation Déclarée»
 - ii. Une présentation de la mission et des activités de l'organisation;
 - iii. Coordonnées complètes de l'organisation (e-mail, site internet le cas échéant, numéro(s) de téléphone, adresse postale, pays, etc.);
 - iv. Nom et coordonnées (e-mail, numéro(s) de téléphone, adresse, pays, etc.) du représentant légal de l'organisation;
 - v. Noms et coordonnées de 2 à 3 institutions partenaires de l'organisation
 - vi. Une fiche d'identification de l'auteur/animateur ou des auteurs/animateurs du blog contenant: nom, fonction, adresse complète (e-mail, numéros de téléphone, pays, etc.) ;
 - vii. Nom de la personne qui représente les auteurs/animateurs du blog (le cas échéant).
- b) Une copie du certificat d'enregistrement de l'organisation ou les références juridiques nécessaires;
- c) Une **copie numérisée** d'une pièce d'identité indiquant la date de naissance de l'auteur/ animateur du blog, ou de **deux** des auteurs/animateurs lorsqu'il s'agit d'une équipe (même si l'équipe est composé de plus de deux personnes);
- d) Un **résumé** du contenu du blog et ses objectifs (une page maximum).

B/ Organisations non déclarées :

Si l'organisation qui concoure n'est pas officiellement déclarée, les documents suivants seront soumis:

- a) Un **document de présentation** de l'organisation participante (2 à 3 pages maximum) comme décrit dans la section précédente – En haut de la première page, la mention « organisation non déclarée » doit être indiquée ;
- b) Une lettre de recommandation d'une organisation nationale partenaire parrainant la candidature ;
- c) Un **document présentant l'organisation parrainant la candidature** : activités de base, coordonnées complètes;
- d) Une copie du certificat d'enregistrement de l'organisation ou les références juridiques nécessaires;
- e) Une **copie numérisée** d'une pièce d'identité indiquant la date de naissance de l'auteur/ animateur du blog, ou de **deux** des auteurs/animateurs lorsqu'il s'agit d'une équipe (même si l'équipe est composé de plus de deux personnes);
- f) Un **résumé** du contenu du blog et ses objectifs (une page maximum).

Les organisations (associations d'agriculteurs notamment) sont libres de demander une assistance locale (si nécessaire) pour la conception technique du blog². Le cas échéant, un mot de remerciement peut être inséré sur le blog pour donner à ce partenaire une certaine visibilité.

3. Contenu des blogs éligibles

Le blog candidat peut être un blog nouvellement créé ou déjà existant ; mais il doit avoir été récemment mis à jour et doit contenir des informations liées à l'agriculture dans les pays ACP. Les billets/articles qui seront essentiellement considérés pour la compétition sont ceux postés depuis le lancement de cette dernière.

Un blog qui traite ou contient des billets/articles sur des sujets autres que l'agriculture doit inclure **un nombre important**³ de nouveaux articles liés à l'agriculture, afin d'être considérés comme éligibles. Ainsi, j seront considérés comme «nouveaux » articles/billets les textes publiés entre le lancement de la compétition jusqu'à sa clôture (voir la section 8 ci-dessous pour la date limite). Si nécessaire, le participant

² Les principaux éléments qui seront évalués sont l'animation du blog et son contenu.

³ Le jury se prononcera sur cette importance.

peut expliquer pourquoi il/elle/ils pensent que le blog est pertinent et/ou présenter une liste des liens des billets liés à l'agriculture. Les billets/articles pris en considération pour le concours doivent être en français ou en anglais et peuvent être liés à un ou plusieurs pays ACP.

Les articles sur le blog porteront sur un ou plusieurs des thématiques ou questions telles que :

- Les défis, succès et problèmes rencontrés par les jeunes dans le secteur agricole et les activités liées à celui-ci ;
- Le changement climatique, la préservation de l'environnement, la gestion des ressources naturelles ;
- L'industrie agro-alimentaire (marketing, commercialisation, transformation, etc.) ;
- La production agricole ;
- Les chaînes de valeur et la politique agricole
- L'utilisation des TIC dans le secteur agricole (comment les TIC peuvent favoriser l'agriculture, comment les TIC peuvent soutenir l'innovation dans les chaînes de valeur agricoles, les politiques des TIC et de l'agriculture, etc.)
- Comment les TIC améliorent (ou peuvent améliorer) les opportunités des jeunes dans les zones rurales
- Les actions, stratégies et politiques portant sur Jeunes et agriculture
- La sécurité alimentaire
- Le tourisme rural
- Tout autre thème ou enjeu lié à l'agriculture;
- Le dialogue et la compréhension mutuelle entre les jeunes et les autres acteurs dans les zones rurales⁴.

4. Processus de sélection

Un vote en ligne sera organisé dans le cadre du processus de sélection. En outre, un panel international de juges composé d'experts en matière de TIC et de l'agriculture sera mis en place pour examiner les candidatures présélectionnées et déclarer les lauréats.

5. Critères de sélection

Les principaux critères de sélection sont les suivants:

- La qualité de la langue
- L'originalité des billets (la plupart des billets devrait être écrit par le participant)
- La pertinence de l'analyse
- La fréquence et la consistance des articles
- L'animation du blog
- La présence de contenus liés à l'agriculture (en particulier depuis le lancement du concours pour les blogs existants)
- La qualité technique globale du blog

Pour la catégorie institutionnelle, les critères supplémentaires sont :

- La présence d'informations institutionnelles de l'organisation sur le blog
- La présence d'informations sur les jeunes agriculteurs ou sur la question des jeunes dans l'agriculture.

⁴ Ce thème est conçu directement en lien avec le thème central de l'Année internationale de la jeunesse lancée par les Nations Unies.

6. Prix

Pour la « *catégorie individuelle* » : trois prix seront attribués sur l'ensemble des ACP

- Premier prix : 1500 euros
- Deuxième prix : 1000 euros
- Troisième prix : 800 euros

Pour la « *catégorie institutionnelle* », des prix régionaux seront décernés, un pour chacune des six régions ACP (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est, Pacifique et Caraïbes). Chaque gagnant régional recevra une bourse de 3000 euros.

Dans les deux catégories, les blogs gagnants et d'autres meilleurs blogs seront promus par le CTA et ses partenaires à travers différents canaux. En outre, certains meilleurs candidats auront l'opportunité d'être impliqués dans nos activités futures.

7. Date limite et dates clés

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 31 Octobre 2011 à 18:00 GMT. Les gagnants seront annoncés en février 2012. La date de la cérémonie de remise des prix sera annoncée ultérieurement.

8. Autres modalités

- a. Les organisateurs se réservent le droit de rejeter toute demande qui ne satisfait pas aux critères du concours et du présent règlement.
- b. La participation au concours implique un accord explicite donnée au CTA de rendre public, au besoin, les expériences décrits, ainsi que l'identité des participants. En outre, il constitue un accord donné au CTA à utiliser les expériences décrites dans ses publications et activités de promotion.
- c. Le CTA ne retournera pas les documents soumis par les participants.
- d. En s'inscrivant, les participants garantissent que le contenu du blog n'empiète pas sur les droits d'un tiers.
- e. Toutes les taxes locales sur les prix, si nécessaire, sont de la seule responsabilité des gagnants.
- f. Si, pour une raison quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu, le CTA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de l'annuler, le clôturer, le modifier ou le suspendre;
- g. Les jeunes qui travaillent directement pour le CTA ou pour les organisations du comité consultatif d'ARDYIS ne peuvent prendre part au concours. Cependant les jeunes qui travaillent pour les partenaires de ces organisations le peuvent:
- h. Les décisions prises par le jury et le CTA sont souveraines et ne peuvent souffrir d'aucune contestation ;
- i. Les participants seront informés sur les résultats du concours à travers les adresses email qu'ils fourniront dans leur dossier de candidature ;
- j. Indépendamment du message collectif d'annonce des résultats, chaque lauréat sera informé à travers l'adresse de courrier électronique fourni dans son dossier. Un rappel sera envoyé si nécessaire. En cas de non réponse au courrier de rappel et au bout de 10 jours maximum après l'annonce des résultats, le meilleur lauréat suivant dans la même catégorie pourra être déclaré gagnant ;
- k. Tous les participants au concours acceptent implicitement les règles présentées dans ce document.

9. Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez une question ou si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de discussion du projet ARDYIS afin d'échanger sur les jeunes, l'agriculture et les TIC ou pour recevoir des informations sur cette question.

Projet ARDYIS/Programme TIC pour le Développement Agricole et Rural

Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA)

Email Ardyis-project@cta.int

Téléphone: +31 (0)317 467 100

Pays Bas

Information complémentaire sur le projet ARDYIS :

Le but du projet ARDYIS (Agriculture Développement rural et jeunesse dans la société de l'information) est de sensibiliser les jeunes et d'améliorer leurs capacités sur les enjeux de l'agriculture et du développement rural dans les pays ACP en utilisant les TIC. Le *Comité consultatif* du projet est composé des institutions suivantes: le Forum for Agricultural Research in Africa (FARA), l'African Network for Agriculture, l'Agroforestry and Natural Resources Education (ANAFE), le Pacific Agriculture and Forestry Policy Network (SPC/PAFPNet), le Caribbean Farmers' Network (CAFAN), l'association Yam-Pukri (Burkina Faso), l'African Youth Foundation (AYF). Les activités ARDYIS contribueront à la promotion des possibilités pour les jeunes dans les pays ACP dans les secteurs agricole, de développement rural et des TIC.

Pour soumettre votre blog et pour d'autres informations sur le concours, consulter

<http://ardyis.cta.int/fr/blog-competition>